



SOLAR FABRICS COLLECTION



DICKSON®

the art of weaving by Dickson®

Warranty and Care

Entretien et Garantie	Pflege und Garantie
Onderhoud en Garantie	Mantenimiento y Garantía
Manutenzione e Garanzia	Underhåll och Garanti
Gwarancja i Pielęgnacja	Гарантия и Уход
Garancia és Ápolás	Záruka a Péče
Garanti ve Bakım	Συντήρησης και εγγύησης

GUIDE D'ENTRETIEN DES TOILES DE STORE DICKSON

ER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE AU 1/9/2016

Les toiles Dickson possèdent toutes les caractéristiques nécessaires pour une utilisation « Plein Air » et vous ne devriez rencontrer aucun problème particulier si vous respectez les quelques recommandations suivantes :

- ◆ L'armature de votre store doit être positionnée de telle manière que la toile soit parfaitement tendue et ne subisse aucun frottement. Cette tension vous évitera également toute formation de poche d'eau en cas de pluie.
- ◆ Par temps de grand vent, il ne faut pas laisser le store déployé.
- ◆ Par temps de pluie, le store peut être déployé, mais il faut éviter de le réenrouler humide pour une longue période. Si pour différentes raisons, vous devez le réenrouler humide, redéployez votre store dès que vous en aurez la possibilité pour faire sécher la toile.

Par nature, la fibre acrylique est une matière inerte et imputrescible. Cependant, des moisissures peuvent apparaître en cas de dépôt de particules ou de pollution et altérer la qualité de la toile.

Les toiles **ORCHESTRA***, **ORCHESTRA MAX**, **OPERA****, **SUNVISION**, **EXPANSION** & **REPLAY** de **DICKSON CONSTANT** ont reçu un traitement spécial qui leur permet de retarder la formation et l'accumulation de salissures. Pour ne pas altérer ce traitement, le nettoyage éventuel de votre toile doit être fait en tenant compte des recommandations suivantes:



> ENTRETIEN COURANT

Dépoussiérage le plus complet possible du store sec pour éliminer toutes les particules de surface par aspiration, insufflation d'air, battage ou brossage.

> ELIMINATION DES TACHES

- Pour des taches de doigts ou de graisse, utiliser de l'eau savonneuse.
- Pour des taches aqueuses, éponger au maximum et frotter avec un chiffon humide.
Ne jamais utiliser de détergents, ni d'autres produits chimiques.

> PRODUITS D'ENTRETIEN

Pour le meilleur résultat possible : utiliser les produits Tex'Aktiv Clean et Guard, recommandés par Dickson.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

Pensez à prendre soin de votre toile de store et à l'entretenir au moins une fois à l'année.

Pour retarder au maximum l'encrassement de votre store, il est vivement conseillé de le placer sous une avancée de toiture ou d'y adjoindre un auvent de protection.



ORCHESTRA* - ORCHESTRA MAX - OPERA - REPLAY: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 10 ANS**
SUNVISION: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 5 ANS
EXPANSION: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 3 ANS

Dickson Constant garantit l'imputrescibilité et la tenue des coloris (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04 - les modifications de nuance dans le temps sont donc limitées) de ses toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY** pendant 10 ans à compter de la date d'achat du produit, pendant 5 ans à compter de la date d'achat du produit pour ses toiles **SUNVISION**, et pendant 3 ans à compter de la date d'achat du produit pour ses toiles **EXPANSION**.

LA GARANTIE S'EXERCE DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS :

Pendant 3 ans pour les toiles **EXPANSION**, pendant 5 ans pour les toiles **SUNVISION** et pendant 8 ans pour les toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, **Dickson Constant** remplacera gratuitement ou, à sa convenance, remboursera la valeur facturée la partie du mètreage reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Pour les toiles **ORCHESTRA***, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, en cas de réclamation justifiée à l'issue de la 8ème année, la garantie consistera en une remise sur l'achat d'une nouvelle toile : de 30% au cours de la 9ème année et de 15% au cours de la 10ème année, sur le tarif en vigueur le jour de la réclamation. Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours de la constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat, par lettre recommandée avec accusé de réception au distributeur à qui le produit a été acheté. Celui-ci accusera réception de votre réclamation et la transmettra à **Dickson Constant**.

La toile sera tenue à la disposition des experts de **Dickson Constant** ou de sa compagnie d'assurance.

Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie conventionnelle couvre exclusivement l'imputrescibilité et la tenue des coloris des toiles régulièrement entretenues, dans des conditions normales d'utilisation et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE NE SONT PAS COUVERTS :

- les prestations non effectuées par **Dickson Constant** : confection des toiles ou autre ;
- les parties du store autres que la toile fabriquée par **Dickson Constant** : lambrequin, armature ou autre ;
- les imperfections telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection du store ou de son installation ;
- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ;
- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par **Dickson Constant** ou à la destination de la toile ;
- la réparation de dommages ou défauts de la toile résultant d'accidents ou de négligences non imputables à **Dickson Constant** ou résultant de la force majeure.

SONT NOTAMMENT EXPRESSÉMENT EXCLUES TOUTES DÉGRADATIONS DUES :

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
- à la foudre ou à des conditions climatiques ou d'environnement inhabituelles ;
- aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
- aux salissures d'animaux ;
- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.

* Toiles dont le code article commence par **ORC** - exemple : **ORC 6028 120**

** Toiles dont le code article commence par **OPE** - exemple : **OPE J062 120**

DICKSON CONSTANT

SAS au capital de 12640000 - 381 347 970 000 18 - RCS Lille Métropole

www.dickson-constant.com



Fade Resistant



Water & Stain Resistant



Protects from the UV & Heat



Tear Resistant



Mold Resistant



Easy Care



SAS DICKSON CONSTANT - capital 12.640.000 euros - 381 347 970 R.C.S. Lille Métropole - Edition December 2016

10 rue des Châteaux
BP 109 - Z.I. la Pilaterie
59443 Wasquehal Cedex - France
www.dickson-constant.com
Tél. +33 (0)3 20 45 59 59
Fax +33 (0)3 20 45 59 00

Performance fabrics for :
solar protection
outdoor furnishing
indoor furnishing
marine furnishing
flooring


DICKSON®